

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS  
N° 2015-093 À 2015-106**

Délibération : **12.2015.079**

Transmis en préfecture le :

**21 décembre 2015**

Séance du : **15 décembre 2015**

Compte-rendu affiché le **22 décembre 2015**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **9 décembre 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves  
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe  
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume  
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,  
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT  
(à partir du point 2), François VURPAS (à partir  
du point 2), Yves GAVault (à partir du point 7),  
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale  
ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY,  
Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien  
CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX, Yves  
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan  
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-  
PERROT

**Membres absents excusés à la séance :**

Christian ARNOUX, Marie-Paule GAY, Yves  
GAVault (jusqu'au point 6), Anne-Marie JANAS,  
Stéphanie PATAUD

**Pouvoirs :**

Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Marie-  
Paule GAY à Nicole CARTIGNY, Anne-Marie  
JANAS à Karine GUERIN, Stéphanie PATAUD à  
Aurélien CALLIGARO

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-093	Travaux de restructuration de la médiathèque. Avenant 1 pour les lots 7 et 8. Avenant 2 pour le lot 13	Le marché des travaux pour la rénovation de la Médiathèque a été attribué par décision n°2014-034 le 10 juin 2014. Lors de la construction, certains aléas ont imposé des modifications qui ont entraîné des variations sur plusieurs lots pour un montant total de 18 006.94 euros HT. La présente décision autorise le Maire à signer les avenants correspondants.
2015-094	Mise en place du paiement par prélèvement automatique sur les factures de gaz et d'électricité	La présente décision vise à mettre en place le mode de paiement par prélèvement automatique avec EDF pour les dépenses d'énergies et de service par le biais de la signature d'une convention tripartite entre la commune de Saint-Genis-Laval, EDF et le comptable de la DGFIP d'Oullins.
2015-095	Convention de mise à disposition des installations sportives communales	La Commune de Saint-Genis-Laval est propriétaire des installations sportives mises à disposition des associations et entreprises saint-genoises et extérieures, en cas de besoins et selon disponibilité, à l'occasion de l'organisation de manifestations, réunions, cours sur la commune. La présente décision vise donc à contractualiser ces mises à disposition afin d'en préciser les conditions d'utilisation par des conventions.
2015-096	Tarifs publics communaux	Dans le cadre de la mise à disposition des équipements sportifs, il convient de distinguer les stades et les vestiaires. La présente décision vise donc à compléter les tarifs publics fixés par décision 2015-058 et à créer un tarif pour l'utilisation des vestiaires.
2015-097	Convention de mise à disposition de la Maison des Champs	La Commune de Saint-Genis-Laval est propriétaire de la Maison des Champs mise à disposition des associations saint-genoises. La présente décision vise donc à contractualiser ces mises à disposition afin d'en préciser les conditions d'utilisation par une convention pour l'occupation des locaux de l'Association Musicale et du Centre Musical et Artistique.
2015-098	Marché n° 14/30/01 : Réhabilitation du poste de Police municipale de Saint-Genis-Laval - Lot 2 «Charpente - Ossature bois - Couverture Zinc» - Lot 10 : Plomberie - Chauffage - VMC Avenant n° 1	Le marché de travaux de réalisation du poste de police municipale a été attribué par décision n°2014-095 du 18 novembre 2014. Lors de la construction, certaines adaptations ont été nécessaires pour un montant total de 4 430,50 € HT. La présente décision vise à conclure l'avenant n°1 relatif au lot 2 « charpente - ossature bois - couverture zinc » d'un montant de 4 056,50 € HT avec l'entreprise FARGEOT et l'avenant n°1 relatif au lot 10 « plomberie - chauffage - vmc » d'un montant de 374 € HT avec l'entreprise MOULIN SERGE.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-099	Marché n° 15/23 Réaménagement du pôle culturel de La Mouche	<p>La Ville souhaite réaménager le pôle culturel de la Mouche. Le marché de maîtrise d'œuvre pour ce projet a été attribué à l'équipe dont l'agence PLAYTIME architecture est le mandataire. Cette équipe a travaillé sur le projet et une consultation relative aux travaux a été lancée. Cette consultation comportait 11 lots de travaux dont deux ont été classés sans suite pour insuffisance de concurrence. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir les attributaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1 "Démolition - Gros Œuvre - Façades": Entreprise TMGI 38 pour un montant de 38 670 euros HT;</li> <li>- Lot 2 "Menuiseries extérieures ": Entreprise DB VERRE pour un montant de 9 900 euros HT;</li> <li>- Lot 4 "Cloisons - Doublages - Faux plafonds": Entreprise RAVALTEX pour un montant de 25 800 euros HT;</li> <li>- Lot 6 "Carrelage -Faïence" : Entreprise CMM pour un montant de 9 916,50 euros HT (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle);</li> <li>- Lot 7 " Revêtements de sols souples": Entreprise SOLS RÉALISATION pour un montant de 22 450,50 euros HT;</li> <li>- Lot 8 "Parquet": Entreprise PARQUETSOL pour un montant de 22 000 euros HT;</li> <li>- Lot 9 "Peinture": Entreprise RAVALTEX pour un montant de 15 944 euros HT ;</li> <li>- Lot 10 "Chauffage - Ventilation - Plomberie" : Entreprise CVTI pour un montant de 29 890 euros HT;</li> <li>- Lot 11 "Électricité courants forts/courants faibles": Entreprise CHAPPET pour un montant de 57 318,50 euros HT.</li> </ul>
2015-100	Marché n° 15/24 relatif aux travaux de maintenance, de renouvellement et de renforcement des réseaux d'éclairage public	Le marché relatif aux travaux de maintenance, de renouvellement et de renforcement des réseaux d'éclairage public arrive à son terme. Aussi une consultation a été relancée afin de désigner le nouveau prestataire pour ces travaux. Après consultation, 4 candidats ont remis une offre. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir le candidat SERPOLLET comme attributaire de ce marché.
2015-101	Acceptation indemnité Sinistre armoire électrique de sécurité - Groupe scolaire Mouton	La présente décision vise à accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 2 632,51 euros au titre de l'assurance Dommages aux biens pour les dommages occasionnés par les orages sur l'armoire électrique de sécurité du Groupe scolaire Mouton les 6 et 7 juin 2015 et le 18 juillet 2015.
2015-102	Opération Sports Été 2015	Dans le cadre de l'opération sports été 2015, la présente décision vise à verser les participations afférentes aux actions menées par chaque structure (clubs sportifs et accueils de loisirs) pour un montant de 3 763,25 euros.
2015-103	Animations Ville Vie Vacances Été 2015	Dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, pour faire suite à la réception du bilan de l'action organisée lors des vacances d'été 2015, la présente décision vise à attribuer la subvention au porteur de projet pour un total de 1 200 euros.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-104	Acceptation indemnité- Sinistre véhicule Renault Kangoo DH-632-AV du 30 mars 2015	La présente décision vise à accepter l'indemnisation proposée par GROUPAMA d'un montant de 1 714,08 euros au titre de l'assurance flotte automobile pour le sinistre survenu sur le véhicule Renault Kangoo le 30 mars 2015.
2015-105	Marché n° 15/22 Fournitures pour les espaces verts : arrosage automatique, bâches, bois	L'accord-cadre relatif aux fournitures pour les espaces verts est arrivé à son terme le 25 octobre dernier. Aussi une nouvelle consultation a été lancée pour un marché à bons de commande. Cette consultation comportant trois lots, trois candidats ont remis des offres dont deux pour le lot n°1, deux pour le lot n°2 et un pour le lot n°3. La présente décision vise donc, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir comme attributaires du marché le candidat SOMAIR GERVAT pour le lot n°1 "Arrosage automatique", le candidat CHIPIER pour le lot n°2 "Bâches" et le candidat NATURALIS pour le lot n°3 "Bois".
2015-106	Tarif vente de photos de la Commune	La présente décision vise à compléter la décision n°2015-058 par le tarif vente de photos : 40 €.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2015-093 à 2015-106 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté **POUR**

Liste des élus ayant voté **CONTRE**

Liste des élus s'étant **ABSTENUS**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.